



Retour des livres au CDI

publié le 09/06/2022

Descriptif :

Fin du service de prêts et retour des documents.

DES LIVRES PRÊTÉS ATTENDENT LEUR RETOUR AU CDI !!!

- Arrêt du services de prêts : le lundi 20 juin.
- Retour des documents : **jeudi 30 juin au plus tard** au CDI.

Pensez à ramener au CDI tous les documents empruntés qui serviront aux élèves l'an prochain.

Les livres non rendus seront facturés aux familles.

Pour les élèves de 3^e, aucun Exeat ne pourra être donné sans le retour des livres empruntés.

Merci de votre compréhension,

Mme Helliet

Professeure documentaliste